
Bulletin d'histoire politique

Les femmes patriotes : de la fiction à la réalité

Georges Aubin



Volume 12, Number 1, Fall 2003

Les Patriotes de 1837-1838

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1060647ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1060647ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Aubin, G. (2003). Les femmes patriotes : de la fiction à la réalité. *Bulletin d'histoire politique*, 12(1), 43–57. <https://doi.org/10.7202/1060647ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2003

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Les femmes patriotes : de la fiction à la réalité

GEORGES AUBIN

Chercheur en histoire des Patriotes

(avec la collaboration de Marie-Frédérique Desbiens)

Souvent oubliées par la postérité ou encore victimes de fausses représentations, les Canadiennes françaises des années 1830 ont traditionnellement été perçues comme des êtres fragiles, dociles et soumis. Les historiens du siècle dernier en ont laissé une image peu flatteuse (pensons simplement au livre de Fernand Ouellet, paru en 1962, qui présentait une Julie Papineau mélancolique, neurasthénique, voire hystérique¹). Il semble que ce soit du côté de la fiction qu'ait été d'abord révélée la véritable identité ainsi que le degré d'engagement réel des femmes de la période. Si dans les années 1950-1960, Marcelle Reeves-Morache et Michèle Lalonde², chercheuses en histoire, ont tenté de mettre au jour le « désir d'affirmation et d'indépendance » des mères, des épouses et des sœurs de Patriotes, avant elles, ce sont des romanciers qui en ont dressé le portrait le plus réaliste. Une analyse des romans de Maxine, *L'Auberge Bonacina* (1945), et de Robert de Roquebrune, *Les habits rouges* (1923), permettra ici de faire ressortir les principaux traits de ces femmes qui, loin d'être décrites comme faibles, se découvrent douées d'une détermination et d'un courage exemplaires. Cette représentation romanesque, qui semble de prime abord étonnante, nous incitera plus loin à scruter quelques papiers d'archives à l'intérieur desquels apparaissent des modèles féminins dont la capacité à survivre au-delà des pires calamités impressionne.

À l'époque du gouverneur Aylmer, deux amis sont attablés au *Chien d'or* à Québec, par un froid sibérien. Le feu se déclare subrepticement au Château Saint-Louis. Roger Le Charme, un des deux amis, se précipite : il entrevoit un homme prisonnier des flammes, qu'il réussit à sauver. Conduit à l'Hôtel-Dieu, le malheureux demande à rencontrer son sauveteur. Le lendemain, Roger se rend au chevet de Pitre Lalancette, portier du Château Saint-Louis. Roger, journaliste au *Canadien*, a une sœur, Madeleine, étudiante chez les Ursulines, une grande jeune fille aux tresses blondes, dont les parents vivent à Saint-Eustache.

Ainsi commence le roman écrit par Maxine³ intitulé *L'Auberge Bonacina* (un drame au temps de Papineau), édité à Montréal chez Beauchemin en 1945⁴.

Le portier sauvé quittera la ville de Québec et sera engagé à l'auberge Bonacina à Montréal, rue Saint-Jacques, où trônait un grand portrait de Papineau (p. 44-45). Cette auberge devient un endroit secret où se réuniront les Fils de la Liberté. Notons au passage que l'auberge Bonacina exista réellement et qu'elle servit de refuge à plus d'un patriote. Elle doit son nom à Massimigliano Giuseppe Bonacina⁵, marchand, aubergiste, originaire du Milanais, et qui épouse en 1826 à Montréal Joannes Lopez, originaire de Carthagène en Espagne.

Madeleine aux tresses blondes a une amie, Ginette, aussi étudiante aux Ursulines, qui habite chez le colonel d'Estioles, son oncle, un riche fermier beauceron établi sur une propriété appelée Milly (en souvenir de Lamartine). Le colonel a fait le coup de feu en 1812, a été blessé à Châteauguay, n'a pas d'enfants; lui et sa femme ont adopté leur nièce Ginette, âgée de 17 ans. Roger se rend en Beauce porter une lettre de Madeleine à Ginette. Visite du domaine de Milly, échange de regards entre Ginette et Roger: on sent déjà qu'il se passera quelque chose entre eux. On nage en plein romantisme. Les d'Étioles ont voyagé en France, en Italie et en Espagne, ils cultivent les lettres. Au cours de la conversation, Roger en profite pour parler de Musset: « Il faudrait, dit-il, à notre pays une plume comme la sienne pour flageller, en des vers immortels, l'injustice et la haine de race » (p. 36).

M. d'Estioles et sa femme emménageront à Montréal pour l'hiver. Ginette danse au bal du gouverneur. On est en octobre 1837. Roger, qui travaille maintenant à *La Minerve*, est invité à dîner chez les d'Étioles. Premiers amours entre Ginette et Roger. Grande soirée, en novembre, pour fêter les 18 ans de Ginette. On se doute un peu que les fiançailles seront perturbées par quelques coups du Doric Club attaquant les Fils de la Liberté. Justement, au moment même où Roger s'apprête à passer la bague au doigt de Ginette, une pierre est lancée à la fenêtre, une vitre est fracassée et Ginette est blessée au bras. Roger se précipite dehors, agrippe un bureaucrate qui s'apprête à lancer une deuxième pierre et le malmène énergiquement. Il est tout de même blessé mais sauvé in extremis par le Dr Wolfred Nelson qui le conduit à l'auberge Bonacina, le soigne et le confie à Lalancette. Pendant ce temps, horreur dans la maison d'Étioles: personne ne sait ce qui est advenu de Roger.

L'action se déplace à Saint-Eustache, chez les parents de Roger, où Ginette est présentée à sa mère, à tante Ange Le Brunois. Roger, rappelé à Montréal par ses fonctions de journaliste, apprend la victoire de Saint-Denis (le 23 novembre) et deux jours plus tard, la défaite de Saint-Charles.

Il soupçonne que le Vieux Brûlot est là-dessous et part chercher Ginette à Saint-Eustache qui n'est plus un lieu sûr pour sa fiancée.

En route, son cheval est tué dans une embuscade, car les campagnes sont infestées de brigands. Malgré l'aide que lui fournissent les de Lorimier, Hubert, Pelletier et Chénier (p. 102), Roger sera blessé à l'épaule par un autre tireur, et la monture fournie par ses amis se rendra seule à Saint-Eustache avec le bagage de Roger accroché à la selle. Ginette, éperdue, retrouve tout de même son fiancé blessé sur la route. L'action se précipite. Le docteur venu soigner Roger parle de Girod en termes peu flatteurs: « Je n'aime pas cet étranger » (p. 108). On assiste au décès de la mère de Roger et de Madeleine pendant que le village de Saint-Eustache se change en un immense brasier et que trois soldats font irruption dans la maison qui veille la défunte. Tante Ange est tirée à bout portant. Pendant le service funèbre, les deux jeunes filles restent à la maison: deux coups ébranlent la porte d'entrée. Marie, la servante, se défend avec le tisonnier; Ginette s'empare du pistolet de Roger. Trois hommes, des Anglais éméchés, fendent la porte à coups de hache. D'un coup de pistolet, Ginette blesse un des intrus à la jambe. Aussitôt le feu est mis à la maison.

Roger voit les flammes, retrouve Marie la bonne, mais non Ginette et sa sœur. Chez Globenski, il apprend par le capitaine Rylie que les deux dames sont parties vers Montréal en *berlot*, enlevées par les frères Clyder, les trois bandits anglais.

En route vers Montréal, Ginette et Madeleine doivent subir les « embrassements avinés » de leurs ravisseurs, qui se rendent avec leurs proies à l'auberge Bonacina. Lalancette les cache dans une salle secrète pendant que les ravisseurs cuvent leur vin. Et au petit matin, les deux femmes réussissent à gagner la maison d'hiver des d'Étioles.

Ginette est une femme forte qui méprise les obstacles. Son mariage avec Roger sera célébré avec éclat en Beauce (juin 1838). Mais trois ans plus tard, l'amie Madeleine demeure profondément obsédée par le voyage d'hiver et les embrassements pervers de ses ravisseurs: elle se refuse à Pierre Châteauneuf, un ami de Roger, qui la demande en mariage, et décide d'entrer chez les Ursulines et de porter le nom de Sœur Saint-Fidèle.

Corrigeons en passant quelques erreurs de l'auteure dans les faits rapportés: elle parle d'un « Suédois » nommé Girod, quand on sait fort bien qu'Amury Girod était d'origine suisse⁶. Elle parle aussi de l'exil de quelques Patriotes (dont son propre père) aux Bermudes et, pour elle, cet exil dura huit mois (p. 166)!

Dans la deuxième partie de cet article, nous verrons que la réalité de 1837-1838 présentait des exemples nombreux du caractère de Ginette et aussi quelques exemples de celui de Madeleine.

« J'avais besoin que mes personnages eussent une âme et un cœur », nous avertit l'auteur des *Habits rouges*, Robert de Roquebrune⁷, dans son avant-propos. Les *Habits rouges*⁸ dessinent le portrait du Montréalais Cormier, notaire patriote, de Thavenet, bureaucrate de Saint-Mathias, dont le fils est amoureux de Lilian Colborne, fille du général, du patriote T.-S. Brown, un « gros homme » à la figure réjouie, ami du notaire Cormier, et d'Henriette de Thavenet, une patriote, amie de demoiselle Colborne.

On sent qu'avec de tels caractères l'intrigue ne sera pas facile à mener. Ajoutons à ces gens un certain Armontgorry, Canadien, espion de Colborne, aussi amoureux de Lilian Colborne. De bons moments tout de même avant les grands déchirements : par exemple, de sa fenêtre, Armontgorry assiste à un affrontement « à la boule de neige » dans les rues de Montréal : un Habit Rouge en reçoit une en pleine figure.

Henriette de Thavenet insiste pour prendre part aux réunions secrètes des Fils de la Liberté. Voilà donc une Fille de la Liberté qui, avec des sauf-conduits signés du lieutenant Fenwick, un de ses amoureux, parviendra à se faufiler jusqu'à Saint-Denis et Saint-Charles où elle participera aux combats, fusil en main. Henriette est une patriote qui ne manque pas de courage. Surtout quand elle voit Brown s'enfuir de Saint-Charles pendant le combat : elle arme alors son fusil et lui tire une balle entre les deux épaules (p. 121). Le personnage d'Henriette de Thavenet en est un que nous qualifierions de « composition historique ». Pour le construire, Roquebrune fait appel (comme c'est le cas dans plusieurs de ses œuvres) à ses souvenirs personnels et aussi à des sources attestées. La grand-mère de Roquebrune, Henriette de Rouville, avait épousé, dans les années 1830, Louis-Isaac de Roquebrune, un patriote avoué, et l'auteur se rappelle d'elle comme d'une femme forte ayant partagé les convictions politiques de son époux. D'autre part, on retrouve des documents relatifs aux Rébellions dans lesquelles la présence d'une Canadienne française qui serait venue en aide à plusieurs Patriotes tentant de passer la frontière américaine est mentionnée. Il est permis de supposer que l'héroïne des *Habits rouges* est un joyeux amalgame de ces divers éléments. En elle sont également réunies les caractéristiques des autres femmes patriotes qui, tel que l'ont démontré Reeves-Morache et Lalonde, ont fondé des associations patriotiques, participé à la résistance passive en suivant les résolutions des chefs et en confectionnant les habits de leurs hommes à même l'étoffe du pays, hébergé des rebelles au prix de leur propre tête, subi les incendies et les exécutions de l'hiver 1839. C'est d'ailleurs la grandeur du personnage d'Henriette, si merveilleusement campé, qui nous amène à pardonner à Roquebrune les nombreuses erreurs historiques qu'il commet. Nous profitons de l'occasion pour en rétablir quelques-unes :

— Les Fils de la Liberté interviennent dès février 1837, alors que l'association est née en septembre.

— Un parti pris de vouloir à tout prix montrer le bon caractère de l'Anglais rend ce roman suspect. Colborne, par exemple, déclare : « Je veux que Lilian [sa fille] épouse un Canadien, cela flattera la population » (p. 37). Nous sommes plutôt d'avis que le militaire était à cent lieues de cette préoccupation. Et, lors d'un bal donné par le même Colborne dans les casernes de Chambly, auquel prend part « toute la jeunesse canadienne » (!), les habits rouges « dominaient et faisaient des taches glorieuses au milieu de la soie, des fourrures et des rubans des femmes » (p. 52). Le lieutenant Fenwick, qui veut séduire la belle Henriette, y va d'une déclaration idiote : « Comme je suis heureux que l'on m'ait envoyé ici où je me trouve en pleine civilisation française ! » (p. 59). On est loin du Rapport Durham. Mais l'auteur en rajoute en faisant dire encore à Fenwick : « Les Anglais sont tellement sentimentaux, vous savez ! » (p. 99). Après cent pages d'une pareille lecture, le seul danger qui persiste est de mourir étouffé ! Continuons donc à rigoler un brin.

— Papineau regarde dans la rue à travers les fentes d'un volet, pendant le combat de Saint-Denis ! (p. 109).

— Pour attaquer Saint-Charles, le colonel Wetheral se joint à Gore (défait à Saint-Denis) ! (p. 114).

— En plein combat de Saint-Charles, on chante à gorge déployée le refrain de « C'est la faute à Papineau ! » (p. 121).

— Parmi les martyrs du Pied-du-Courant, il y a même un Habit Rouge, Armontgorry. Mais, au lieu de le pendre, on lui fait l'insigne honneur de le conduire devant le peloton d'exécution ! (p. 138). Sans compter que le nom de Charles Hindenlang, ce Français qui vint appuyer la cause, voit encore une fois l'orthographe de son nom massacrée. Et Girod intervient aux côtés de Charles Hindenlang ! (p. 36). Il est clair que l'auteur n'a fait aucune distinction entre les deux insurrections des Patriotes.

Malgré ces entorses à la vérité historique, on peut comprendre que ce roman écrit en 1923 recueillit les faveurs des critiques, tant français que canadiens. Tout le monde ou presque souligna l'originalité de l'œuvre et surtout son côté résolument « moderne ». Il n'en fallait pas plus pour lui accorder le prix David l'année même de sa parution.

* * *

Quittons maintenant le domaine littéraire pour fouiller les documents d'archives. Passons de la fiction à la réalité en cherchant à trouver de vrais caractères de femmes aux prises avec les événements. « L'humanité n'est certainement pas bannie de cette terre de vengeance, elle doit s'être réfugiée dans le cœur des femmes », écrit Eugénie Lemaire Saint-Germain en 1838. Voyons de quoi il en retourne.

Nous avons découvert récemment un poème paru dans le *North American*, journal publié à Swanton, Vt. Le poème est intitulé *Véronique Jeanne* et met en scène une femme dans la soixantaine dont le mari, âgé de 67 ans, et ses deux fils s'étaient engagés à suivre Chénier à Saint-Eustache, le 14 décembre 1837. Véronique Jeanne, patriote dans l'âme, aspire à la liberté et à des droits égaux pour son pays; dans le feu des boulets lourds lancés, de la rive est, par Colborne, elle se précipite, cheveux au vent, pour cueillir ces boulets et les apporter aux Patriotes qui pourront s'en servir à leur tour. Bientôt, elle voit ses trois hommes expirer à ses côtés : au lieu de s'apitoyer sur son sort, le sang versé ravive son courage et, redoublant d'énergie, elle se lance dans la mêlée et prodigue à gauche et à droite de bonnes paroles pour la « cause sacrée de la LIBERTÉ ».

On aurait aimé que cette femme existât. Mais, hélas, elle n'est probablement qu'un produit des convictions de son inventrice⁹. Est-ce à dire que les femmes de 1837 n'étaient pas Patriotes ? Si elles l'étaient, comment expliquer qu'aucune ne fut arrêtée et mise en prison, soit pour conspiration ou « haute trahison », crime de lèse-majesté devenu commun ? Les femmes de 1837 avaient peu d'existence politique et elles n'avaient aucun intérêt à prendre les armes contre une métropole toute-puissante, parce qu'elles sentaient que leur intervention serait vouée à l'échec. Mais, une fois leurs maris emprisonnés, jetées dans la misère la plus abjecte et l'insupportable infamie, elles se sont révélées de tenaces et subtiles collaboratrices. En font foi les lettres nombreuses envoyées aux autorités pour obtenir la libération d'un époux ou d'un fils.

Il convient d'abord de voir les deux insurrections comme deux phénomènes distincts qui n'ont pas eu le même impact sur le comportement des femmes. Quand la première insurrection se prépare, au cours de l'été de 1837, on voit plus de 250 d'entre elles se réunir à Saint-Antoine-sur-Richelieu pour un dîner public, au cours duquel tout article importé est banni : elles suivent volontiers les recommandations de Papineau, et elles étalent à qui mieux mieux leurs étoffes du pays; d'autres s'emparent des mousquets de la garde d'honneur qui les entoure et tirent un coup ou deux pour souligner les « santés » ou pour montrer leur bravoure¹⁰. De semblables associations existent à Saint-Denis, à Saint-Charles et dans le comté des Deux-Montagnes. Avant l'hécatombe de Saint-Eustache, Louise Choquette et Victoire Lamédèque¹¹ avaient même fabriqué un drapeau « canadien » qui devait servir d'emblème aux combattants. C'était un pavillon arborant une branche d'érable, avec une couronne de cônes et d'aiguilles de pin, et un poisson, où apparaissaient les lettres « JBte » pour Jean-Baptiste¹².

La répression de la première insurrection a conduit plus de 500 Patriotes en prison, au Pied-du-Courant. La première intervention percutante d'une femme auprès des autorités semble bien être celle de Marie-Josèphe Lépine

dit Lalime, veuve Clouet, à Québec. Cette dernière continue à tenir magasin depuis la mort de son mari, député, juge de paix et marchand. Or son seul défaut est d'être une amie de la famille Papineau, dont la tête vaut 4000 piastres. Aussi, le magasin Clouet est envahi, le 16 décembre 1837, par un « corps nombreux de troupes » commandé par Thomas A. Young ; on y saisit 33 fusils, des sabres, de la poudre et des plombs exposés en vente dans le magasin. Les militaires enragés ont vite fait de bousculer le gardien du magasin et de se répandre aux étages, visitant les chambres, les armoires, les valises, furetant et jetant le désordre partout. La veuve se plaint au gouverneur Gosford de l'inconduite des militaires, qui, pour se justifier, ont fini par admettre qu'ils « cherchaient Papineau¹³ ».

Le cas de Virginie-Éléonore Faribault est tout autre. Cette dame de Saint-Mathias envoie une requête¹⁴ au gouverneur, le 22 décembre 1837, pour que son mari, Timothée Franchère, marchand du village, réfugié aux États-Unis depuis le 17 novembre, puisse revenir au Bas-Canada, car elle craint qu'il ne soit arrêté à son retour. La requête de dame Faribault fut sans effet : le romancier-capitaine Marryat fit miroiter à plusieurs Patriotes réfugiés aux États-Unis qu'il n'y avait aucun danger à revenir au Canada ; Franchère tomba dans le piège : il fut arrêté en remettant les pieds outre-frontière et passa six mois au Pied-du-Courant, malgré l'intervention de l'avocat Pierre Moreau.

Une autre femme eut à souffrir des tracasseries de la justice au cours de la première insurrection. Le 26 décembre 1837, Marie-Hermine Turgeon, épouse de Louis-Michel Viger, s'adresse à l'avocat William Walker pour qu'il s'enquière auprès de John Colborne du mandat d'arrêt (*warrant*) qui a conduit son mari à être inculpé d'une offense criminelle depuis le 18 novembre. Elle n'a jamais pu entrer en contact avec son mari, qui fut transféré de la prison neuve à la vieille prison, le 7 décembre¹⁵. Malgré cette requête, l'avocat Viger moisira en prison jusqu'au 25 août 1838.

Amable Rousseau, épouse d'Alexandre Daigle, cultivateur de la Présentation (Saint-Hyacinthe) eut à lutter contre les avances de Simon Talon-Lespérance. La tactique du marchand Lespérance était toujours la même ; bureaucrate dans l'âme, juge de paix plus ou moins honnête, il s'organisait pour faire arrêter les maris des jolies femmes qu'il convoitait et allait ensuite négocier avec elles une visite à la prison, ou même la libération du mari, en échange de petites faveurs pour lui sans conséquences. Ses procédés sont hautement dénoncés par Amable Rousseau, par Félicité Giasson, épouse de Pierre Roberge, et par Félicité Roberge, épouse d'Eusèbe Blanchette, toutes de la Présentation. Cette dernière eut particulièrement à souffrir de l'étalon Lespérance. Dans le but de rendre visite à son mari écroué, elle arrive à l'auberge de Serafino Geraldini, près de la prison, où elle tombe sur Simon Lespérance qui, l'assure-t-il, lui fera voir son époux, mais auparavant, il lui

demande d'entrer dans une petite pièce « où il avait quelque chose à lui dire » ; aussitôt dans la pièce, il se serait jeté sur elle et l'aurait « embrassée de force, lui aurait mis les mains sur le sein et ailleurs, lui aurait pris la main et l'aurait portée sur lui de force ». Elle réussit à calmer un peu cet homme en lui promettant qu'à leur retour à la Présentation, « elle consentirait à ses désirs infâmes ». Félicité Roberge ne vit pas son mari ce jour-là, pas plus qu'elle ne céda à Lespérance, mais elle dut engager une femme pour demeurer en permanence avec elle, jusqu'à ce que les tisons du malotru se refroidissent¹⁶.

D'autres femmes eurent à combattre seules la plus grande misère. Josèphe Gagné et Scholastique Labranche, veuves, demandent un soutien financier à lord Durham, peu de temps après son arrivée, car elles « ont reçu plusieurs encouragements à espérer que le gouvernement viendrait à leur secours dans leur âge avancé, ayant perdu leurs seuls supports en perdant leurs époux »¹⁷. Josèphe Gagné et Scholastique Labranche sont veuves de François Charpentier-Languedoc et de Jean-Baptiste Billet, deux ouvriers de Montréal assassinés par l'armée de Sa Majesté lors de l'élection du 21 mai 1832. Six ans plus tard, les deux veuves n'avaient rien reçu, et cette requête demeura lettre morte.

* * *

Le sort des femmes de Patriotes ne s'améliora guère avec la deuxième insurrection. Cette fois, il s'agit d'une organisation bien structurée, préparée surtout en territoire américain par les Dr Nelson et Côté, qui a des ramifications dans toutes les paroisses des rives sud et nord du Saint-Laurent jusqu'à Sorel. Le lord Durham a quitté le sol canadien pour Londres où il met une dernière main à son rapport ; Colborne a le champ libre. Aussitôt le mois de novembre 1838 venu, il est au courant de tous les plans des Frères Chasseurs ; il ne craint rien, le pays est fort de plusieurs milliers de soldats, et les volontaires affluent du Haut-Canada pour mater les « rebelles ». La répression sera terrible. On connaît les douze Patriotes pendus devant la prison du Pied-du-Courant, entre décembre 1838 et février 1839. Mais les femmes, elles, échappent-elles à la répression ?

Les militaires omnipotents se déchaînent à l'Acadie, où le Dr Quesnel, juge de paix, signale un cas de viol collectif par trois soldats du 71^e régiment « sur la personne d'une femme très respectable de notre paroisse »¹⁸.

Comme les pendaisons sont dans l'air, les femmes de prisonniers craignent le pire et multiplient les interventions pour tenter d'apaiser le courroux des tyrans. Les archives ont conservé plus de 30 requêtes provenant de femmes, le plus souvent écrites par l'intermédiaire d'un notaire ou d'un juge de paix ; ces requêtes, adressées à John Colborne ou au procureur général, quelquefois en pure perte, ont en commun trois éléments. Depuis l'emprisonnement de

leur conjoint, la plupart des requérantes ont vu « leurs ressources diminuer » ; deuxièmement, elles sont convaincues que leur mari n'est pas coupable parce qu'il a été « entraîné par d'autres » ; enfin, respectant les convenances et les courbettes protocolaires de l'époque, elles promettent toutes de « prier pour la conservation de Son Excellence », si ce dernier daigne agréer leur requête.

Ainsi, Françoise Lavoie, septuagénaire de Saint-Luc, supplie Colborne de lui rendre son mari, Denis Louprette, emprisonné depuis quelque temps. Son mari est âgé de 75 ans, et elle est convaincue qu'une « longue réclusion en prison pour un homme de son âge, qui est fréquemment malade, le conduirait infailliblement au tombeau »¹⁹. Emprisonné le 15 novembre 1838, Louprette sera libéré le 14 décembre suivant.

Quant à Félicité Faille, de La Prairie, elle intervient auprès du procureur général Ogden pour qu'il libère son fils, Charles Denault, un célibataire de 31 ans. Elle se dit persuadée de son innocence. Charles Denault a été arrêté par les volontaires chez son père, à Saint-Constant, le 16 novembre 1838 ; le 24 décembre suivant, il est libéré.

Le cas de Zoé Nicholas, de Saint-Valentin, est pathétique : après la première insurrection, son mari, Moïse Pinsonnault, s'est enfui aux États-Unis où il a passé l'hiver. Revenu chez lui, il est arrêté dans la nuit du 2 au 3 novembre 1838 et conduit en prison. Zoé reste seule avec quatre enfants « dont l'aînée n'a pas encore atteint sa sixième année ». Aussi demande-t-elle à Colborne que son mari « passe devant les autorités chargées de l'examen des prisonniers, afin qu'il puisse se justifier du soupçon qui pèse sur lui et être rendu à une famille désolée qui, si elle reste tout l'hiver privée de celui qui peut, seul, la soutenir, n'a d'autre perspective que la misère la plus profonde »²⁰. Ces cris désespérés n'émeuvent pas l'homme de fer, et la femme Pinsonnault passe le jour de l'An dans le désespoir. Elle récidive cependant avec une autre requête signée du curé Théberge et de quelques notables de Saint-Valentin, le 14 janvier 1839. Pinsonnault est libéré le 2 février.

On connaît le tragique de la pendaison du jeune Joseph Duquette, cleric notaire de Châteauguay. La veille de son exécution, Marie-Louise Dandurand, sa mère, veuve, qui a perdu tous ses biens dans l'incendie de sa maison, écrit à Colborne : « La clémence qui est la vertu des rois devrait être une de vos plus nobles jouissances »²¹. Le Vieux-Brûlot resta sourd à toute clémence, il laissa aller les choses et, le lendemain, Duquette rendait l'âme. Commença pour Marie-Louise Dandurand une vie de misère atroce. Mi-janvier 1839, après s'être trouvé un refuge à Châteauguay, chez des amis, elle dut quitter cet endroit et se cantonna dans une maison abandonnée, d'où elle fut presque aussitôt délogée²². Laurent-Olivier David raconte que la veuve Duquette rencontra un jour John Colborne qui lui demanda pardon et voulut lui serrer la main. « Oh ! N'approchez pas de moi ! s'indigna-t-elle ; je

vous pardonne parce que je suis catholique et parce que mon fils me l'a ordonné, mais je ne puis oublier que vos mains sont encore teintes du sang de mon fils». L'année suivante, elle est rendue à Carillon, chez A.-E. Montmarquet, mais toujours dans le dénuement. Elle écrit à l'avocat L.-T. Drummond, qui avait défendu son fils lors du procès; cet avocat, «son seul secours après la divine providence», lui avait promis de remplacer son fils quand il s'agirait de protection. Elle demande quand viendront les réparations du gouvernement, elle s'interroge sur l'indemnité qu'elle devrait avoir selon toute justice. Quatre ans plus tard, sa situation s'est un peu améliorée: elle loge à Saint-Athanase (Iberville), chez son gendre Joseph Charland. Mais elle aimerait bien s'établir à Montréal, avec ses deux filles, où elles pourraient trouver un emploi de couturière²³.

Tentant de déjouer l'impassibilité du gouverneur en place, une femme désespérée s'adresse non pas à Colborne, mais à lady Colborne, dans l'espoir d'obtenir une remise de peine ou un pardon pour son mari qui allait être pendu. C'est le cas d'Eugénie Lemaire-Saint-Germain, épouse de Joseph-Narcisse Cardinal, notaire à Châteauguay et Frère Chasseur. Enceinte de plusieurs mois, sans doute inspirée par cette vie nouvelle qui s'agite dans son sein, elle écrit à Elizabeth Young (lady Colborne) en décembre 1838: «Vous êtes femme et vous êtes mère! Une femme, une mère, poussée par le désespoir, oubliant les règles de l'étiquette, qui la séparent de vous, tombe à vos pieds, tremblante d'effroi et le cœur brisé, pour vous demander la vie de son époux bien-aimé et du père de ses cinq enfants!». Elle se rendit même aux appartements de la lady qui, pour toute réponse, lui offrit de l'argent. Eugénie refusa cette offre comme une insulte²⁴ et s'en fut chez elle la mort dans l'âme. Le lendemain, 21 décembre 1838, un petit matin froid d'hiver, son mari tombait sous la trappe de l'échafaud.

Vers le même temps, Euphrosine Masson, de Saint-Georges, dans le comté de Rouville, supplie Colborne de lui renvoyer son mari, Joseph Allard, forgeron, arrêté le 2 novembre, même s'il «n'a rien fait qui puisse lui attirer le châtement qu'il endure depuis si longtemps... Sa famille l'attend avec empressement comme étant son unique soutien». Sa supplique est appuyée de 72 noms de citoyens de Saint-Georges²⁵. Cinq jours plus tard, le forgeron Allard revenait à la maison.

Denise Brouillet, de Saint-Jean, expose à Colborne qu'elle a été laissée seule depuis le début de novembre, avec trois enfants en bas âge et sans moyens de les faire subsister, «et qu'elle se verra réduite à la dernière misère si son mari, François Bédard, ne lui est pas rendu»²⁶. La requête est contre-signée par le curé J.-E. Morisset et le lieutenant-colonel Louis Marchand. François Bédard est libéré le 15 janvier.

Pierre Bourdeau, de Saint-Valentin, est arrêté, avec plusieurs concitoyens, en se rendant à la messe, le dimanche 11 novembre 1838; sa femme, Pélagie Monet, confiante « dans la bonté paternelle » de Son Excellence, obtient, par sa requête signée de six personnes, la libération de son mari quatre jours plus tard²⁷.

Il faudrait ajouter à la liste le nom d'Agathe Lefebvre, de Beauharnois, qui obtient la libération de son mari, Antoine Daignault, et de son fils du même nom; celui de Josèphe Lefebvre, épouse de Michel Roy, de Beauharnois; celui de Claire Chatigny, « malade et d'une grande pauvreté », mariée à Jean-Baptiste Gendron dit Peloché, de Beauharnois, et mère d'une « nombreuse famille »²⁸. Elmire Damien, épouse de Moïse Dalton, tavernier de Châteauguay, est une jeune mariée avec « un enfant encore à la mamelle »; presque tous ses meubles, ses hardes et ses animaux ont été volés ou pillés, et, surcroît de malheur, sa maison a été incendiée. Moïse Dalton sera condamné à mort, puis gracié et libéré.

18 Janvier 1839: le bourreau vient de pendre cinq autres Patriotes au Pied-du-Courant. Ce massacre jette la consternation chez les femmes de ceux qui frémissent encore en prison: une quinzaine d'entre elles envoient des suppliques déchirantes à Colborne; elles redoublent les démarches pour calmer l'ardeur du gouverneur général, qui semble toujours mener jusqu'au bout ses procès en faisant fi de l'*habeas corpus* et du droit à la défense. Les avocats engagés pour défendre les accusés ont les mains liées par les procédures de la cour martiale, qui expédie les causes. Angélique Décary, épouse du cordonnier Jean-Baptiste Larivière, de Châteauguay, écrit au Vieux-Brûlot que son mari « a des mœurs douces et paisibles », que son ménage a été enlevé et pillé et qu'elle se trouve dans la misère, avec deux enfants en bas âge²⁹; Marie-Paule Chenette, de Saint-Charles-sur-Richelieu, depuis le départ de son mari, Michel Lévesque, aubergiste, arrêté par le capitaine Alexandre Comeau, le 27 décembre 1838, est « malade et d'une bien faible complexion »; elle est restée « sans aucune protection ni secours avec quatre enfants », tous en bas âge. La requête de Marie-Paule est accompagnée du témoignage du curé Louis Nau, chouayen dans l'âme et plaideur invétéré, qui révèle que l'aubergiste Lévesque « avait près de chez lui un ennemi qui était bien aise de lui faire du mal en déposant contre lui »³⁰.

Arrive le début de février. Personne n'a le cœur à la fête. Dans les campagnes, jours gras, festivités de carnaval, tout est mis au rancart. Une seule préoccupation subsiste: survivre, échapper à la mort qui rôde autour. Plus de 500 Patriotes sont encore emprisonnés. Angélique Roy, de Saint-Philippe de La Prairie, épouse de Jacques Robert, s'adresse au procureur général pour lui dire que, depuis la captivité de son mari, elle est réduite à la maladie, la peine et l'affliction. Sa requête est appuyée de François Saint-Denis, gendre du prisonnier, d'un certificat du curé et d'une recommandation du colonel

Languedoc de Saint-Édouard³¹. Arrêté le 4 janvier 1839, Jacques Robert est libéré le 11 février suivant.

Semblables sont les demandes de Thérèse Chevereau, épouse de Célony [Benoni] Verdon, de Saint-Laurent; de Marguerite Huneau, de Beauharnois, qui réclame son fils Louis Julien détenu dans les prisons depuis trois mois; d'Émilie Lanoue, épouse de Dominique Monet, de Saint-Rémi, qui précise que sa demande est « fondée sur la justice et sur l'humanité » et les preuves qu'elle produit montrent que son mari « est plus malheureux que coupable »³²; d'Apolline Finney, épouse de Célonie [Benoni] Oligny, de Saint-Rémi.

Le 12 février 1839, on se prépare à pendre cinq autres Patriotes et nul ne saurait dire quand l'hécatombe s'arrêtera. Pour ralentir la main du bourreau, trois requêtes aboutissent dans les appartements de John Colborne ce jour-là : celles de Marie David, épouse de Louis Pinsonnault, cultivateur de Saint-Rémi; de Marguerite Coupal, épouse de Thomas Surprenant, cultivateur de Saint-Philippe; de Marie Coupal, épouse de François Surprenant, du même endroit, ces deux dernières requêtes sont rédigées par le notaire Jean-Baptiste Varin et contresignées par le notaire Pierre Lanctôt. Les deux Surprenant sont condamnés à mort, puis libérés.

La veille du 15 février 1839, Céleste Girard, mère de huit enfants, supplie humblement l'inflexible gouverneur de lui rendre son mari, Pierre Ponton, cultivateur de Sainte-Marie de Monnoir, qui s'était joint à certains perturbateurs « malgré (ses) conseils, (ses) larmes et (ses) lamentations »³³: Ponton reviendra chez lui le 18 février. Archange Drouin s'adresse au capitaine T.-L. Goldie, le secrétaire de Colborne, pour savoir s'il a examiné les dépositions en faveur de son mari Michel Alary. La réponse lui parviendra, insupportable: son mari est condamné à mort. Sa sentence sera cependant commuée en exil en Australie. Elle ne le reverra qu'en janvier 1845. Enfin, Henriette Cadieux, épouse de Chevalier de Lorimier, n'a pas perdu tout espoir; voulant sauver son mari de la potence, elle s'adresse à Colborne, « se confiant dans la bonté et la sensibilité de coeur de Votre Excellence ». Mais Colborne, un bourreau de travail, avait peu de sensibilité de cœur. Le lendemain, Chevalier de Lorimier, très digne, monte au gibet.

Après ce coup fatal, les requêtes diminuent, la mort semble moins effleurer de son aile le Pied-du-Courant. Le 5 mars, Josèphe Leboeuf, de Beauharnois, demande au notaire Louis Sarault de rédiger une requête qu'elle enverra à Colborne, pour tâcher de faire libérer son mari, Jacques Goyette. Toutes les semaines, elle a fait en vain des démarches réitérées à Montréal « pour la délivrance et la décharge de son mari »; elle a vu sa maison et tout ce qu'elle contenait, linge et hardes, incendiés et « entièrement consumés par le feu », leurs chevaux enlevés; elle est « réduite sur le grand chemin avec ses enfants, outre deux jeunes orphelins étrangers qu'ils avaient

pris en élève, et tous souffrant la nudité et la famine »³⁴. Supplique parfaitement inutile: Jacques Goyette, pauvre illettré, cultivateur et maçon de Beauharnois, est condamné à mort, puis exilé en Australie avec 57 autres compagnons d'infortune. Josèphe Leboeuf devra attendre jusqu'en 1845 pour vivre de nouveau avec son mari.

Félicité Morin, veuve de Pierre Fréchette, vivait tranquillement à Napierville. Les insurrections lui ont fait perdre son ménage dans l'incendie. Elle s'adresse à Colborne pour récupérer au moins la valeur de ses biens, qu'elle détaille à foison sur une petite liste: un lit de plume, une bergère en « mahogany » (acajou), un grand miroir, vingt volumes de divers ouvrages, trois paires de bas de soie, une robe de mérinos noire, de la bijouterie, un lave-main, une harpe italienne et quelques autres objets, le tout évalué à 51 £.

Toutes les plaintes ont cessé avec la venue de l'été. La potence est démolie en face du Pied-du-Courant, signe que les pendaisons sont terminées. Les femmes n'ont peut-être pas pris les armes mais, contrairement à ce que l'Histoire en a longtemps retenu, elle se sont montrées tenaces et fortes en accomplissant des démarches immenses pour sauver leur mari. À l'instar de Julie Papineau, s'adressant dans une lettre à son époux, elles auraient pu dire: « Toi d'abord, ensuite la politique ». En fin de parcours, il faut mentionner le nom de mesdames Gauvin, Gamelin et La Fontaine qui, humbles jusqu'à l'excès, apportent, quotidiennement, inlassablement, un peu de nourriture aux misérables qui gémissent dans les cachots jusqu'en septembre 1839. L'humanité, qui avait disparu sous la gouverne du vieux gendarme, commence alors à retrouver peu à peu son visage: en attendant, elle s'était effectivement « réfugiée dans le cœur des femmes », sauf dans celui de lady Colborne. La question des femmes patriotes (tout comme celle plus générale des Rébellions) suscite depuis quelques années un regain d'intérêt. L'heure est à la réévaluation, à la réhabilitation. Des correspondances de Canadiennes françaises de cette époque, dont notamment Julie Bruneau Papineau et Rosalie Dessaulles, ont été publiées récemment³⁵. Néanmoins, il semble qu'encore une fois ce soit au cœur de l'univers fictionnel, dans des narrations telles *Le Roman de Julie Papineau* de Micheline Lachance et *La Chouayenne* de Renée Blanchet³⁶, que s'effectue le plus gros du travail de synthèse les concernant. Oserions-nous avancer, pour parodier de Durham, qu'en ce qui concerne ce champ d'étude nous sommes toujours un « peuple sans histoire », mais avec un peu de littérature ?

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Interdit de parution dès sa publication par ordre du tribunal à la demande des descendants de la famille Papineau-Bourrassa, l'ouvrage de Fernand Ouellet, *Julie Papineau, un cas de mélancolie et d'éducation janséniste*, n'est plus disponible.
2. Marcelle Reeves-Morache, « La Canadienne pendant les troubles de 1837-1838 », *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. 5, no. 1, juin 1951. Michèle Lalonde, « La femme de 1837-1838 : complice ou contre-révolutionnaire ? », *Liberté*, no. 37-38, janvier-avril 1965.
3. Maxine est le pseudonyme de Caroline Bouchette (1874-1957), fille du patriote R.S.M. Bouchette et de Clara Lindsay, *DOLQ*, II, 1900-1939, p. 487 ; III, 1940-1959, p. 74-75.
2. Le roman connut deux autres éditions, en 1951 et en 1961. Les pages de nos références sont celles de l'édition de 1945.
3. Ce Bonacina est décédé à Seregno (Lombardie) en 1838, mais des descendants de l'ancêtre Massimiliano vécurent à Montréal.
4. Philippe Bernard, *Amury Girod, Un Suisse chez les Patriotes du Bas-Canada*, Septentrion, Sillery, 2001.
5. Robert de Roquebrune, pseudonyme de Joseph-Robert-Hertel La Roque (1889-1978), né au manoir Viger de L'Assomption, deviendra copiste et représentant des Archives publiques du Canada à Paris. Voir *DOLQ*, II, 1900-1939, p. 549-552 et p. 597.
6. Robert de Roquebrune, *Les Habits rouges*, Éditions du Monde-nouveau, Paris, 1923, Fides, Montréal, 1948. Les pages de nos références sont celles de l'édition Fides, 1948, dans la collection « Alouette des jeunes ».
7. Le poème *Véronique Jeanne* parut dans le *North American* du 29 mai 1839, repris le 5 juin suivant ; il est sans nom d'auteur, sauf la mention « by Mrs___ » mais on peut être à peu près certain qu'il est de la plume d'Emily Bathe, épouse de Robert Nelson.
8. Voir le *Vindicator*, 4 juillet 1837. Repris dans Allan Greer, *Habitants et patriotes*, Boréal, 1997, p. 193.
9. Louise Choquette, épouse de Louis Masson, marchand à Saint-Benoît ; Victoire Lamédèque-Félix, épouse de Jean-Baptiste Dumouchel, aussi marchand à Saint-Benoît.
10. On peut voir ce drapeau au musée du Château de Ramsay. La documentation concernant son authenticité se trouve dans le fonds de l'Association de numismatique, maintenant aux ANQM.
11. ANC, RG 4, A 1, vol. 529, no. 94.
12. ANC, RG 4, B 20, vol. 25, p. 11205-11208.
13. ANQ, *Événements de 1837-1838*, pièce 928.
14. ANQM, TL 19, *Documents d'affaires criminelles*, déposition de Félicité Roberge devant Hertel de Rouville, 12 février 1838.
15. ANQ, *Événements de 1837-1838*, pièce 3929.
16. Dr Quesnel à Goldie, secrétaire civil, 1er janvier 1839 (le manuscrit contient

- l'année «1838»); ANC, Bas-Canada, magistrats stipendiaires, RG 4, B 24, vol. 2.
17. Requête de Françoise Lavoie à John Colborne, 22 novembre 1838, écrite par le notaire Basile Larocque, ANQ, *Événements de 1837-1838*, pièce 1355.
18. Requête de Zoé Nicholas à John Colborne, [décembre 1838], ANQ, *Événements...*, pièce 1352.
19. Voir Paul Rochon, *1838*, Montréal, Les Éditions du Taureau, 1987, p. 264-265.
20. *L'Aurore des Canadas*, 29 janvier 1839.
21. Marie-Louise Dandurand à L.-T. Drummond, 4 janvier 1840 et 5 mai 1844, ANQM, 06-M, P 224, pièces 91, 93.
22. Voir la biographie de Joseph-Narcisse Cardinal publiée dans le *North American* du 10 avril 1839.
23. ANQM, TL 888, S 999, pièce 570.
24. Requête de Denise Brouillet à John Colborne, 27 décembre 1838, ANQ, *Événements...*, pièce 1364.
25. Requête de Pélagie Monet à John Colborne, 7 janvier 1839, ANQM, TL 888, S 999, pièce 591.
26. Requête de Claire Chatigny à John Colborne, 17 janvier 1839, *Événements...*, pièce 2076.
27. ANQ, *Événements...*, pièce 2359.
28. ANQ, *Événements...*, pièces 1675-1676.
29. ANQ, *Événements...*, pièce 2002.
30. Requête d'Émilie Lanoue à C.-R. Ogden, 4 février 1839, ANQ, *Événements...*, pièce 2603. Dominique Monet est admis à caution le 9 février.
31. La requête de Céleste Girard est rédigée par le capitaine de milice Lemay, ANQ, *Événements...*, pièce 1372.
32. ANQ, *Événements...*, pièce 2130.
33. Julie B. Papineau, *Une femme patriote : correspondances, 1823-1862*, texte établi avec introduction et notes par Renée Blanchet, Sillery, Septentrion, 1997. Rosalie Papineau-Dessaulles, *Correspondance (1805-1854)*, texte établi, présenté et annoté par Georges Aubin et Renée Blanchet, Varia, Montréal, 2000.
34. Micheline Lachance, *Le Roman de Julie Papineau*, Montréal, Québec/Amérique, 1995, 2 vol. Renée Blanchet, *La Chouayenne : récits de 1837-1838*, Montréal, Varia, 2000.
35. Julie B. Papineau, *Une femme patriote : correspondances, 1823-1862*, texte établi avec introduction et notes par Renée Blanchet, Sillery, Septentrion, 1997. Rosalie Papineau-Dessaulles, *Correspondance (1805-1854)*, texte établi, présenté et annoté par Georges Aubin et Renée Blanchet, Varia, Montréal, 2000.
36. Micheline Lachance. *Le Roman de Julie Papineau*, Montréal, Québec-Amérique, 1995, 2 vols. Renée Blanchet. *La Chouayenne : récits de 1837-1838*, Montréal, Varia 2000.